

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le 30/11/2023.

ID : 026-212601249-20231128-DEL_2023_070-DE

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 22 novembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (20) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Carine COURTIAL, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Françoise DELAMONTAGNE, Jean-Christophe CHASTANG, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Marcel DATIN, Emilien TERRAS.

Absents ayant donné pouvoir (5) : Yves PERNOT pouvoir à Christian SALENDRES, Christophe LAVIGNE pouvoir à Françoise CHAZAL, Nathalie DUCROS pouvoir à Anne-Marie DUBOIS, Fabrice GIRAUDEAU pouvoir à Daniel IMBERT, Isabelle LEO pouvoir à Christian BERNARD.

Absents (3) : Annaïg VINCENT, Karine POTTIER, Delphine GREVE EL HASSANI,

Excusé sans pouvoir (1) : CASSARD Jacques.

Mme Florence CHAREYRON est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

DEL-2023-070 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT JACQUARD

Madame le Maire expose :

Les opérations comptables relatives aux travaux de viabilisation du « lotissement Jacquard », ainsi que la vente des terrains sont désormais terminées.

Par conséquent, il convient de clôturer ce budget annexe et d'arrêter les comptes au 31 décembre 2023. Le résultat de clôture 2023 du budget annexe « Lotissement Jacquard » devra être transféré sur le budget principal de la Commune.

Ainsi, Il est nécessaire de modifier ce budget annexe 2023 afin de prévoir les crédits au compte 6522- excédent des budgets annexes à caractère administratif.

La présente décision modificative s'équilibre de la manière suivante :

DM 1-2023 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT JACQUARD

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605-01 : Achats de matériel, équipements et travaux	1 300,00 €			
TOTAL D011 : Charges à caractère général	1 300,00 €			
D-6522-01 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif		1 300,00 €		
TOTAL D65 : Autres charges de gestion courante		1 300,00 €		
Total FONCTIONNEMENT	1 300,00 €	1 300,00 €		
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11, relatif à l'adoption des modifications budgétaires,

Vu la délibération DEL-2023-023 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2023, relative au vote du budget annexe « Lotissement Jacquard » 2023,

Vu la délibération DEL-2023-055 du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2023, relative à la décision de dissolution du budget annexe « Lotissement Jacquard »,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements
annexe « Lotissement Jacquard » 2023

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le 30/11/2023

ID : 026-212601249-20231128-DEL_2023_070-DE

Après en avoir délibéré

Le conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER** la décision modificative N°2 du budget principal 2022, telle que présentée ci-dessus.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.

ETOILE SUR RHONE

Le 29 novembre 2023

Le Maire,

Françoise CHAZAL

